



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 76698

Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la mise en place de la télévision numérique terrestre. Depuis le 31 mars 2005 un bouquet de chaînes numériques gratuites est accessible pour un nombre restreint de Français. Malheureusement, la généralisation de l'accès à ces nouvelles chaînes ne semble pas prévue immédiatement pour l'ensemble du territoire et en particulier pour le département de la Creuse. Une fois de plus les habitants des territoires à faible densité de population se sentent désavantagés en étant privé de l'accès aux nouveaux services audiovisuels. Aussi il aimerait savoir dans quelle mesure et surtout dans quels délais le département de la Creuse pourra être desservi par les nouvelles chaînes gratuites de télévision numérique.

Texte de la réponse

Lancée le 31 mars 2005 sur 35 % de la population, la télévision numérique terrestre (TNT) se déploie par phases successives et couvre à ce jour la moitié de la population métropolitaine. Soucieux de permettre à l'ensemble des Français de bénéficier d'une offre de télévision en qualité numérique, le Premier ministre a décidé, suite à une proposition du président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), en avril 2005, la création d'un groupe de travail, conjoint entre le CSA et la direction du développement des médias (DDM), sur la couverture de la TNT. Les travaux de ce groupe, associant acteurs privés et administrations concernées, portent sur l'accélération du calendrier de déploiement de la TNT pour les 85 % de Français pour lesquels les modalités techniques sont déjà arrêtées. Au-delà, il examine l'ensemble des différents moyens envisageables pour assurer l'accès par tous aux programmes de télévision numérique extension de la couverture de la TNT, que ce soit par l'installation de nouveaux émetteurs ou l'augmentation de la puissance des émetteurs déjà installés, mais également recherche de la complémentarité avec les autres vecteurs de diffusion ou de distribution de la télévision, comme le satellite, le câble et l'ADSL. Suite aux premiers travaux de ce groupe, le CSA a adopté, le 19 juillet 2005, un calendrier de mise en service de nouveaux sites d'émission conduisant à un taux de couverture de 66 % de la population avant le 15 octobre 2006. En particulier, la Creuse bénéficiera alors d'un premier niveau de couverture grâce à l'émetteur de Guéret. Le 16 octobre 2005, le Premier ministre a décidé d'une série de mesures en vue d'accélérer le déploiement de la TNT afin que 85 % de la population puisse y avoir accès dès le printemps 2007. Le Premier ministre a également appelé les acteurs de la télévision numérique à se rassembler pour que l'ensemble des Français puisse recevoir les 18 chaînes gratuites de la TNT. En effet, la généralisation de la réception de la télévision numérique pour tous les téléspectateurs doit être recherchée à la complémentarité des supports terrestre, câble, satellite et ADSL. En particulier, une diffusion satellitaire en clair pourrait permettre une disponibilité immédiate la plus large possible. Dans cette perspective, il a été demandé à l'ensemble des chaînes de service public financées par la redevance, c'est-à-dire France 2, France 3, France 4, France 5 et Arte, de mettre en place une telle diffusion pour l'été 2006.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76698

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9854

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3048